



5^e Balade Historique du Montbrisonnais

L'ASA DU FOREZ organise le samedi 8 octobre, à l'occasion du 43^e Rallye National du Montbrisonnais, la 5^e Balade Historique Saint-Etienne Forez, manifestation constituée de roulages et expositions de véhicules d'époques.

Cette balade ne s'inscrit dans aucun challenge ni compétition. Il n'y a pas de chronométrage et il est précisé que les participants devront impérativement suivre la voiture de l'organisation qui précèdera le convoi. Aucun dépassement ne sera toléré, et les participants devront impérativement se présenter dans l'ordre des numéros à chaque point de passage. Le non respect de cette obligation entraînera l'exclusion immédiate de la manifestation, sans que les participants puissent contester la décision.

Le départ de la balade est fixé à 11h30, Ecole de Moingt, 2 Place du 19 Mars à Montbrison, pour un retour libre Place Bouvier à Montbrison aux alentours de 18h30.

2 – Véhicules admissibles

Tous véhicules automobiles dument immatriculés avant 1997.

Le choix des véhicules admis est à la discrétion de l'organisation et ne peut faire l'objet d'aucune contestation. En effet, l'Asa du Forez se réserve le droit d'inscrire des véhicules d'exception d'après 1996 si le nombre de 50 participants n'est pas atteint.

Tout chronomètre sera interdit à bord des véhicules.

Les véhicules devront être immatriculés, à jour des contrôles techniques, et assurés.

Les véhicules doivent répondre strictement aux spécifications du code de la route. Un contrôle des cartes grises sera effectué ainsi que de l'attestation d'assurance.

Les pneumatiques compétitions sont strictement interdits. Seuls les pneus DOT, présentant un état d'usure conforme au code de la route, sont autorisés, un marquage pourra éventuellement avoir lieu lors des vérifications.

La présence de 2 gilets de sécurité et d'un triangle de signalisation est obligatoire.

Un examen général du véhicule portera sur le respect de l'authenticité du modèle présenté. A la suite des vérifications, l'organisateur pourra refuser le départ d'un véhicule considéré comme non conforme ou en déclarer l'exclusion immédiate si celui-ci est jugé dangereux, sans qu'il puisse être réclamé des dédommagements.

2 – Vérifications administratives

Elles permettront de s'assurer de la bonne identification du véhicule et de la correspondance avec le dossier d'inscription. Le conducteur devra alors présenter :

- Son permis de conduire en cours de validité
- L'autorisation du propriétaire du véhicule en cas de prêt
- Carte grise – attestation d'assurance et vignette du contrôle technique en cours de validité

Elles se dérouleront à l'Ecole de Moingt à Montbrison à partir de 10h. Un briefing se déroulera à 11h15 sur place.

3 – Assurance

Le participant reste seul responsable des dégâts matériels pouvant survenir sur son véhicule, ceci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation. C'est au participant de vérifier auprès de son assureur qu'il est bien couvert pour ce type de manifestation. Il est recommandé à chaque participant de souscrire également une assurance individuelle accident.

4 – Parcours

Le parcours emprunte des routes où le respect du code de la route est impératif et notamment les limitations de vitesse.

Lorsque la manifestation empruntera les routes privatisées à l'occasion du 43^e rallye du Montbrisonnais, une conduite sans prise de risque doit être observée de façon à ne pas créer d'incident.

Les équipages admis s'élanceront toutes les 30 secondes.

Les voitures ouvrees et d'encadrement de l'organisation ne devront en aucun cas être dépassées. Aucun dépassement ne sera toléré. Si un manquement à cette règle devait être constaté, il entrainera l'exclusion immédiate et définitive de l'équipage fautif.

Les reconnaissances sont strictement interdites, ainsi que l'usage de tous types de notes comportant la mention des virages et une appréciation de leur difficulté. Le seul document autorisé est le Road Book remis par l'ASA du Forez

Le nombre de véhicules admissibles est limité à **50**.

5 – En fonction des évènements du rallye national, si le temps imparti à cette manifestation est modifié, les organisateurs peuvent supprimer une partie des spéciales, sans qu'aucune contestation des participants ne puisse être admise. Tous les participants doivent être conscients de cet enjeu et en accepter les règles.

6 – Le nombre d'occupants dans un véhicule est limité à deux. Les casques de compétition, ainsi que les casques audio de type "Peltor ou similaire" sont interdits. La constatation de cette infraction entrainera l'exclusion immédiate et définitive de la manifestation. En cas de présence d'arceau, des mousses de protection sont obligatoires. L'organisation prend en charge les repas de deux personnes par voiture, uniquement.

7 – Une coupe sera offerte : à l'équipage dont le conducteur possède la plus ancienne voiture, à l'équipage dont le conducteur réside le plus loin, aux équipages 100% féminins.

8 – Chaque participant devra impérativement retourner son bulletin d'engagement, accompagné du règlement, avant le 3 octobre 2022, à :

ASA DU FOREZ – 23 Rue des Hauts de Terrenoire – 42100 SAINT ETIENNE
Chèque libellé à l'ordre de l'Asa du Forez

Prix par voiture : 170 € (cent soixante euros) pour deux personnes

Ce prix comprend 2 plaques souvenir, les 2 repas de la mi-journée

Contact : André PORTE - 06 10 73 78 76

Asa du Forez : 04 77 95 55 55 Mail : asa.forez@wanadoo.fr